

Informations de base	
2001/0181(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Huile d'olive: régime d'aide en vigueur jusque et y compris la campagne 2004/2005 (modif. règlement (CEE) n° 2262/84) Subject 3.10.07 Matières grasses végétales et animales, huiles	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	AGRI Agriculture et développement rural		
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	BUDG Budgets		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Agriculture et pêche	2387	2001-11-20
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire
	Agriculture et développement rural		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
02/08/2001	Publication de la proposition législative	COM(2001)0455 	Résumé
01/10/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/10/2001	Vote en commission		
23/10/2001	Décision du Parlement	T5-0528/2001	Résumé
20/11/2001	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
20/11/2001	Fin de la procédure au Parlement		

27/11/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		
------------	---	--	--

Informations techniques	
Référence de la procédure	2001/0181(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 037 Règlement du Parlement EP 52-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/5/15015

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0528/2001 JO C 112 09.05.2002, p. 0027-0095 E	23/10/2001	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2001)0455  JO C 304 30.10.2001, p. 0272 E		02/08/2001	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Règlement 2001/2292 JO L 308 27.11.2001, p. 0001	Résumé

Huile d'olive: régime d'aide en vigueur jusque et y compris la campagne 2004/2005 (modif. règlement (CEE) n° 2262/84)

2001/0181(CNS) - 20/11/2001 - Acte final

OBJECTIF : modifier le règlement 2262/84/CEE prévoyant des mesures spéciales dans le secteur de l'huile d'olive. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Règlement 2292/2001/CE du Conseil. CONTENU : le règlement prévoit le maintien de la participation communautaire aux dépenses des agences procédant à certains contrôles dans le cadre du régime d'aide à la production d'huile d'olive jusqu'à la campagne 2003/2004 incluse. Cette contribution aux dépenses des agences est également maintenue durant la campagne 2004/2005 afin de leur permettre de procéder aux vérifications complémentaires nécessaires se rapportant à la campagne précédente et de garantir la continuité des contrôles. En 2003, la Commission examinera, dans le cadre des travaux prévus pour la réforme de l'OCM, la nécessité de maintenir la participation communautaire aux dépenses des agences après la campagne 2004/2005. ENTRÉE EN VIGUEUR : 27/11/2001

Huile d'olive: régime d'aide en vigueur jusque et y compris la campagne 2004/2005 (modif. règlement (CEE) n° 2262/84)

2001/0181(CNS) - 02/08/2001 - Document de base législatif

OBJECTIF : prolonger de trois années la période de la participation financière du budget général de l'Union européenne aux dépenses effectives des quatre agences de contrôle dans le secteur de l'huile d'olive. CONTENU : le projet de règlement prévoit le maintien de la participation communautaire aux dépenses des agences procédant à certains contrôles dans le cadre du régime d'aide à la production d'huile d'olive jusques et y compris la campagne 2003/2004. Il convient également de maintenir cette contribution aux dépenses des agences durant la campagne 2004/2005 afin de permettre à celles-ci de procéder aux vérifications complémentaires nécessaires se rapportant à la campagne précédente et de garantir la continuité des contrôles prévus à l'article 1er, paragraphe 2, du règlement (CEE) n° 2262/84. L'incidence financière sur le budget de la Communauté est estimée à 43,5 millions d'euros au total, étalés sur les exercices financiers 2002, 2003, 2004 et 2005. La Commission examinera, avant le 1er octobre 2004, la nécessité de maintenir la participation communautaire aux dépenses des agences après la campagne 2004/2005.

Huile d'olive: régime d'aide en vigueur jusque et y compris la campagne 2004/2005 (modif. règlement (CEE) n° 2262/84)

2001/0181(CNS) - 23/10/2001 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé la proposition (procédure sans rapport)